

Terrain de golf de Brossard

Le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie n'appuie pas les revendications environnementales

Brossard, le 27 octobre 2013 – La Ville de Brossard a pris connaissance de l'avis émis le 24 octobre 2013 par le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE Montérégie) concernant le développement projeté d'une partie du terrain de golf de Brossard situé dans le secteur C. Cet avis fait suite à une demande d'intervention du regroupement *Participation Citoyenne Brossard* sollicitant une intervention du CRE Montérégie dans le dossier du Golf de Brossard. La Ville de Brossard est heureuse de constater que cet avis corrobore sa position sur la question environnementale entourant le golf de Brossard et poursuivra sa démarche de réflexion sur les enjeux de développement du secteur C en y intégrant l'analyse et les constats du CRE Montérégie.

D'entrée de jeu, le CRE Montérégie affirme que « les terrains de golf en milieux urbains, sauf rare exception, sont généralement considérés par les intervenants en conservation comme des espaces humanisés dépourvus de biodiversité significative ». On peut également y lire, « nous pouvons affirmer avec peu de réserve qu'il est hautement improbable que des espèces rares de plantes ou d'animaux à statut précaire se servent actuellement du terrain de golf comme domaine vital, de reproduction ou même de transit ».

Le CRE Montérégie considère que l'actuel plan de développement du golf de Brossard comporte les avantages environnementaux suivants :

- Préservation finale et amélioration de la qualité de l'environnement de 64% du terrain ;
- Réduction, voire élimination, de l'épandage de pesticides et de fertilisants phosphatés qui percolent actuellement vers la nappe phréatique et le ruisseau Daigneault ;
- Nette amélioration à long terme de la biodiversité de ce futur parc public par un processus de renaturalisation avec des espèces floristiques à forte majorité indigène ;
- Sauvegarde de la partie du terrain adjacente aux habitations de proximité ;
- Accès public universel à ce nouveau parc-nature au lieu d'un accès exclusif à un nombre beaucoup plus restreint de golfeurs.

L'avis du CRE Montérégie conclut qu'il est difficile d'appuyer les revendications à caractère environnemental de *Participation citoyenne Brossard* dans ce dossier. De plus, l'avis termine en soulignant le travail de la Ville de Brossard en matière de protection des milieux naturels d'intérêt écologique.

« Nous prenons bonne note des constatations du CRE Montérégie, qui vont dans le sens de ce que nous pensions quant à la valeur écologique du terrain de golf.

Ceci étant dit, cet avis sera considéré à sa juste valeur par le groupe de travail que nous mettrons en place afin de doter la Ville d'une vision globale à long terme du secteur C. Nous sommes heureux que le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie reconnaisse le travail exemplaire de Brossard en ce qui a trait à la protection des milieux naturels », a commenté le maire de Brossard, Paul Leduc.

-30-

Source : Direction des communications
Ville de Brossard
450 923-6355